

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

AVIS N°010-2005 DU CES

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2004 ET LE PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005

I. Objet

La Commission Permanente du CES s'est réunie le 23 juin sur convocation de son Président pour examiner le compte administratif 2004 et le projet de budget supplémentaire 2005.

II. Remarques

Ont été auditionnés Monsieur Robert FORT Directeur des Ressources et Monsieur Enfanne HAFFIDOU Directeur des Finances.

L'examen par le Conseil Economique et Social du Compte administratif 2004 demeure une première dans notre collectivité décentralisée.

Il constitue une étape décisive, d'autant que c'est pour le CES le point d'ancrage de la mandature commencée en avril 2004.

Quant au contenu, le CES constate un résultat comptable consolidé de la collectivité départementale de 69 272 307.75 euros. Compte tenu des reports, le résultat net est de 9 818 703.98 euros. Ce résultat comptable démontre la bonne santé financière de la collectivité.

Les recettes réelles pour l'année 2004 s'élèvent à 259 463 907.03 euros (dynamisme exceptionnel des recettes douanières). Cependant, il serait intéressant de faire figurer les taux de réalisation par rapport aux prévisions.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 249 498 522.88 euros avec un niveau de réalisation de 48.9M d'euros. Certes, ça demeure un volume jamais égalé dans la

collectivité, mais le taux demeure en dessous de la barre fatidique des 50%. L'effort en matière de consommation de crédit doit être poursuivi.

Cependant, malgré des doutes quant à la capacité de notre économie à absorber une commande publique au-delà de 50M d'euros, **la collectivité doit accélérer son effort d'équipement en s'appuyant sur le tissu des entreprises locales. Cela nécessitera un effort substantiel de la collectivité en leur faveur pour leur permettre de répondre aux exigences des nouvelles règles qui leur sont imposées notamment par le code des marchés publics. Cela passe surtout par la mise en place de véritables outils au service des petites structures (Chambres consulaires, centres d'apprentissage des métiers...). Notre niveau de consommation de crédit en dépend.**

Le CES relève que par rapport au poste fonctionnement, les dépenses liées à ce dernier, progressent légèrement plus que les recettes. Ceci est à surveiller de très près compte tenu de l'évolution inéluctable **des dépenses pour les années à venir, notamment dans le domaine social et de la formation professionnelle. Compte tenu de l'accroissement de notre démographie, l'effet ciseau tant redouté est à surveiller pour garder nos marges de manœuvres budgétaires.**

Le CES remarque par ailleurs, le faible taux d'endettement de la collectivité (une moyenne de 1.2 années). Ce qui laisse encore beaucoup de marges de manœuvres pour accélérer notre effort en matière d'équipement. Le corollaire est que le taux d'épargne brute généré se maintient à 20% des recettes réelles.

Face à ce constat, le CES recense un certain nombre de difficultés qui conditionnent immédiatement notre capacité de consommation de crédits.

- Nous ne disposons pas à Mayotte d'assez de structures permettant une montée rapide de la commande,
- Notre structure d'entreprises locales n'est pas bien organisée,
- Les évolutions juridiques ne sont pas accompagnées de mesures permettant aux entreprises locales de s'approprier des marchés publics dans des délais raisonnables.

III. Conclusions/Propositions

Face à ces inquiétudes, le Conseil économique et social formule ces propositions :

Pour suivre les investissements et permettre la lisibilité des programmes, il serait utile de créer au sein du Conseil général en collaboration avec le CES, **un comité de suivi pour l'utilisation des fonds**. Ceci est surtout vrai pour les fonds européens tel que le FED. Ce comité aura pour mission d'aider notamment les agriculteurs à monter des projets.

Dans la perspective de devenir RUP, notre collectivité pourrait prétendre à d'autres types de fonds européens. Ainsi, il serait souhaitable que Mayotte dispose **d'une société de lobbying installée à Bruxelles et composée en partie de cadres mahorais**. Nous insistons sur ce dernier point.

Pour le secteur artisanal, il conviendrait de **créer une cellule d'appui à l'artisanat. Cette cellule doit apporter aux artisans l'éclairage nécessaire afin de pouvoir répondre aux marchés publics**. D'autres actions telles que la promotion d'autres techniques de fabrication propres à ces petites structures autre que le béton (**la brique mahoraise reconnue internationalement parce que normée**) seraient une bonne alternative indépendamment du coût.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés